



PROVINCE DE QUÉBEC

Projet de Procès-verbal envisagé

Ce document constitue le projet de procès-verbal présentement envisagé pour la séance ordinaire du Conseil du lundi 12 novembre 2018. Ce projet peut être modifié en tout temps avant son adoption, notamment par le retrait ou l'ajout d'items. Les titres des résolutions peuvent également être revus. Seule la version finale adoptée dans le procès-verbal montre les décisions du Conseil.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**11-322-18 Ouverture de la séance**

Il est proposé par
Appuyé par

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 novembre 2018. Il est 19 h xx.

Adoptée à l'unanimité.

11-323-18 Ordre du jour

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 11-322-18 Ouverture de la séance
- 11-323-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

- 11-324-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 11-325-18 Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville entre le 13 novembre 2018 et le 31 mars 2019 inclusivement
- 11-326-18 Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
- 11-327-18 Demande de fermeture de la rue Lalonde pour l'activité de présentation d'une bûche de Noël de 20 mètres de long

5. Développement communautaire

- 11-328-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée en l'honneur des bénévoles

6. Urbanisme

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 11-329-18 PIIA – 7A, rue Saint-Paul

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

- 11-330-18 Acte de cession visant la rue Elmo-Deslauriers – Autorisation de signatures

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.
- 7.2. Conclusion de contrats

- 11-331-18 Rejet – appel d’offres sur invitation - Acquisition d’un véhicule Ford F-150
- 11-332-18 Adhésion au programme d’achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglacage – Saison hivernale 2018-2019
- 7.3. Acceptation de plans
- 7.4. Réception de travaux
 - 11-333-18 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de resurfaçage sur les rues Saint-Pierre (de Sainte-Anne à Saint-Jacques) et Christie (du Collège à Sainte-Anne)
 - 11-334-18 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de la toiture du garage municipal
 - 11-335-18 Décompte progressif numéro 1 – Réfection du poste de pompage Leslie-Dowker
- 7.5. Autres sujets
 - 11-336-18 Mur antibruit – Demande d’appui financier auprès du Ministre des Transports du Québec
 - 11-337-18 Entente de regroupement entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville afin de procéder à un appel d’offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables
- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
 - 10.1. dons / promotions / aides financières
 - 11-338-18 Aide financière à l’organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
 - 10.2. Autres sujets
 - 11-339-18 Adoption des comptes
- 11. Administration et greffe**
 - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 11-340-18 Octroi de contrat – mandat à un vérificateur externe pour les trois prochains exercices financiers
 - 11.2. Opérations Immobilières
 - 11.3. Autres sujets
 - 11-341-18 Autorisation de soumettre le calendrier de conservation modifié pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

11-342-18 Sommet sur les infrastructures naturelles et les phytotechnologies

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 11-343-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle
- 11-344-18 Adoption du règlement numéro 797-1 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047 afin de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Nord
- 11-345-18 Adoption du règlement numéro 798-2 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord
- 11-346-18 Adoption du règlement numéro 533-71 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord
- 11-347-18 Adoption du règlement numéro 535-14 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU
- 11-348-18 Adoption du règlement numéro 734-2 modifiant le règlement numéro 734 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord afin d'assurer la conformité au PPU du secteur Nord
- 11-349-18 Adoption du 2e projet de règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105
- 11-350-18 Adoption du règlement numéro 535-15 modifiant le règlement numéro 535 relatif au lotissement afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale
- 11-351-18 Adoption du règlement numéro 702-5 modifiant le règlement numéro 702 relatif à l'administration des finances de la Ville
- 11-352-18 Adoption du règlement numéro 747-2 modifiant le règlement numéro 747 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

11-353-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a xx personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h xx et s'est terminée à 19 h xx se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	•

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL**11-324-18 Adoption de procès-verbaux**

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 octobre 2018;

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11-325-18 Autorisation de stationner pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville entre le 13 novembre 2018 et le 31 mars 2019 inclusivement

ATTENDU QU' il est interdit de stationner un véhicule routier pendant plus de deux (2) heures dans l'axe commercial de la Ville, dont les limites sont illustrées à l'annexe A du *Règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement*;

ATTENDU QUE l'interdiction de stationner dans un chemin public ou dans un parc de stationnement compris dans l'axe commercial s'applique entre 3 h et 7 h, tel qu'actuellement prescrit dans le règlement numéro 769;

ATTENDU QUE plusieurs événements associés au temps des fêtes se déroulent dans différents commerces situés dans l'axe commercial;

ATTENDU QUE le Conseil municipal souhaite favoriser l'achalandage dans les commerces de la Ville en permettant le stationnement de longue durée dans l'axe commercial;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De lever temporairement l'application des normes relatives au stationnement quant à la durée maximale de deux (2) heures uniquement sur les chemins publics et dans les parcs de stationnement compris dans l'axe commercial entre le 13 novembre 2018 et le 31 mars 2019 inclusivement, à compter de 17 h jusqu'à 4 h.

Adoptée à l'unanimité.

11-326-18	Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
------------------	---

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution ;

ATTENDU QUE le comité de circulation et sécurité publique recommande au conseil municipal d'ajouter un arrêt sur la rue Christie, au coin des rues Christie et St-Thomas ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à procéder à l'installation d'un panneau de signalisation d'arrêt sur la rue Christie, au coin des rues Christie et St-Thomas.

Adoptée à l'unanimité.

11-327-18	Demande de fermeture de la rue Lalonde pour l'activité de présentation d'une bûche de Noël de 20 mètres de long
------------------	--

ATTENDU QUE l'évènement « Bûche de Noël » se tiendra le samedi 8 décembre 2018 entre 11 h et 16 h;

ATTENDU QUE les profits de cet événement seront remis au Comptoir alimentaire;

ATTENDU la demande de la SDC relativement aux tentes, tables et système de son auprès du service des loisirs;

ATTENDU la disponibilité des équipements;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser la fermeture de la rue Lalonde pour l'activité de la présentation d'une bûche de Noël de 20 mètres de long le samedi 8 décembre 2018 entre 9 h et 17 h afin de permettre l'installation et la désinstallation des équipements requis.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

11-328-18	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée en l'honneur des bénévoles
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée des bénévoles qui se tiendra le 6 décembre 2018;

ATTENDU la recommandation de la directrice des Loisirs afin d'obtenir le permis de réunion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la Soirée en l'honneur des bénévoles le 6 décembre 2018 au Centre Harpell.

D'autoriser la Greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

11-329-18	PIIA – 7A, rue Saint-Paul
------------------	----------------------------------

- ATTENDU QUE le nouveau propriétaire du bâtiment, situé au 7A, rue Saint-Paul a déposé une demande de permis de démolition afin de remplacer le bâtiment unifamilial existant pour un nouveau bâtiment à trois logements;
- ATTENDU QUE le projet consiste à démolir le bâtiment existant et de construire un triplex offrant trois logements avec des cases de stationnement prévues dans la cour arrière;
- ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;
- ATTENDU QUE lors de la rencontre du comité de démolition, le 26 septembre 2018, une décision favorable a été rendue ;
- ATTENDU QUE la fin de la période d'appel sur la décision du comité de démolition s'est terminée le 27 octobre 2018 ;
- ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 11 juillet 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet de démolition du bâtiment existant situé au 7A, rue Saint-Paul et le projet de remplacement tel qu'illustré dans les plans finaux de présentation préparés par Cormier Lefebvre architectes datés du 20 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'entériner la recommandation du CCU datée du 11 juillet 2018.

D'approuver la demande PIIA pour le 7A, rue Saint-Paul pour le projet de démolition du bâtiment existant au 7A, rue Saint-Paul et le projet de remplacement tel qu'illustré dans les plans finaux de présentation préparés par Cormier Lefebvre architectes, datés du 20 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

11-330-18	Acte de cession visant la rue Elmo-Deslauriers – Autorisation de signatures
------------------	--

ATTENDU la résolution 06-190-18 autorisant le Directeur général à signer la promesse de cession – Transfert des infrastructures de la rue Elmo-Deslauriers;

ATTENDU QUE la Ville a donné le mandat à l'arpenteur géomètre François Houle afin de délimiter le lot à créer et de la subdiviser du lot

commun existant pour permettre de géolocaliser la future rue et l'emprise municipale;

ATTENDU QUE la Ville doit mandater un notaire pour la préparation de l'acte de cession et des documents concernant le transfert de la rue Elmo-Deslauriers à la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De mandater le notaire Jimmy Di Nello pour la préparation de l'acte de cession et des documents concernant le transfert de la rue Elmo-Deslauriers et à effectuer toutes vérifications utiles avant le transfert.

D'autoriser le directeur général et le maire à signer l'acte de cession à intervenir entre la Ville et le Syndicat des Jardins Harpell afin de transférer la partie de lot représentant la rue Elmo-Deslauriers, son emprise, ses infrastructures et son mobilier urbain à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

11-331-18 Rejet – appel d'offres sur invitation - Acquisition d'un véhicule Ford F-150

ATTENDU la résolution 09-269-18 autorisant l'administration municipale à aller en appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un véhicule Ford F-150 XLT 2018 ou 2018;

ATTENDU l'analyse de la soumission reçue à la suite de l'appel d'offres sur invitation;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de rejeter la soumission reçue pour non-conformité et de retourner en appel d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De rejeter la soumission reçue pour non-conformité et de retourner en appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150.

Adoptée à l'unanimité.

11-332-18 Adhésion au programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal et achat de sel de déglçage – Saison hivernale 2018-2019
--

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adhéré au regroupement pour le programme d'achats regroupés de la Ville de Montréal relativement au sel de déglçage, tel qu'il appert de la résolution 04-120-18;

ATTENDU QUE selon les résultats obtenus de l'appel d'offres déposé par la Ville de Montréal, la compagnie *K+S Sel Windsor Itée* pour la somme de 123 108,00 \$ avant taxes a fourni la soumission la plus avantageuse;

ATTENDU les recommandations du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats de la Ville de Montréal à l'effet d'octroyer le contrat à la compagnie *K+S Sel Windsor Itée*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer le contrat pour la fourniture de sel de déglçage pour la saison 2018-2019 à la compagnie *K + Sel Windsor Itée* pour un prix unitaire de 102,59 \$ la tonne métrique, incluant les frais de transport, pour un montant total de 141 543,42 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale de 56 617,37 \$, taxes incluses, pour l'année 2018, à même le poste budgétaire 02-330-00-626 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

11-333-18 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de resurfaçage sur les rues Saint-Pierre (de Sainte-Anne à Saint-Jacques) et Christie (du Collège à Sainte-Anne)
--

ATTENDU la résolution 07-233-18 autorisant les travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre et Christie;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 23 octobre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à *Les Entreprises Canbec Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 23 octobre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à *Les Entreprises Canbec Construction inc.* relativement à des travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre et Christie.

D'autoriser le paiement de la somme de 173 316,91 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

11-334-18 Décompte progressif numéro 1 – Réfection de la toiture du garage municipal

ATTENDU la résolution 06-181-18 autorisant les travaux de réfection de la toiture du garage municipal;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à *Bureau & Poulin inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'entériner la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics suivant la réception de la facture datée du 30 octobre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à *Bureau & Poulin inc.* relativement à des travaux de réfection de la toiture du garage municipal.

D'autoriser le paiement de la somme de 136 192,53 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

11-335-18 Décompte progressif numéro 1 – Réfection du poste de pompage Leslie-Dowker

ATTENDU la résolution 07-232-18 autorisant la réfection du poste de pompage Leslie-Dowker;

ATTENDU la recommandation de Monsieur Michel Cloutier, ing. de la firme *Tetrattech*, datée du 1^{er} novembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à *Groupe Québéco inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'entériner la recommandation de monsieur Michel Cloutier, ing., de la firme *Tetrattech*, datée du 1^{er} novembre 2018, quant au paiement du décompte

progressif numéro 1 à *Groupe Québéco inc.* relativement à la réfection du poste de pompage Leslie Dowker.

D'autoriser le paiement de la somme nette de 69 437,84 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

11-336-18 Mur antibruit – Demande d'appui financier auprès du Ministre des Transports du Québec
--

ATTENDU QUE le MTQ collabore avec de nombreuses municipalités au Québec dans le but de procéder à l'installation de murs antibruit le long des autoroutes et routes provinciales;

ATTENDU QUE le MTQ a, par le passé, proposé à certaines municipalités longeant l'autoroute 20 de partager les frais d'installation d'un mur antibruit à hauteur de 75%;

ATTENDU QUE depuis 2009, le MTQ a été sensibilisé à la problématique de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue quant au bruit provenant de l'autoroute 20 et que la Ville travaille depuis près d'une dizaine d'années à la réalisation de ce projet;

ATTENDU QU' un projet de mur antibruit permettra de réduire l'impact sonore de la circulation et d'améliorer par le fait même la qualité de vie des résidents du secteur;

ATTENDU QUE la Ville procède à une étude de faisabilité technique pour l'aménagement d'un mur antibruit, débutant au coin de la rue Saint-Pierre et se prolongeant jusqu'à la rue Maple;

ATTENDU la Politique sur le bruit routier du MTQ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

De demander à monsieur François Bonnardel, ministre des Transports du Québec, l'engagement de son ministère à fournir un appui financier représentant 75% des coûts pour procéder à l'installation d'un mur antibruit le long de l'autoroute 20 à Sainte-Anne-de-Bellevue.

De transmettre la présente résolution au député de la circonscription de Jacques-Cartier, Monsieur Gregory Kelley.

Adoptée à l'unanimité.

11-337-18 Entente de regroupement entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville afin de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables
--

- ATTENDU QUE le contrat de collecte et de transport des matières recyclables prend fin le 31 mars 2019;
- ATTENDU QUE la Ville participait à un appel d'offres regroupé auprès des Villes liées et avait mandaté la Ville de Dollard-des-Ormeaux pour procéder à l'appel d'offres regroupé;
- ATTENDU QUE la Ville de Dollard-des-Ormeaux a annoncé qu'elle souhaite dissoudre le regroupement du contrat de collecte et de transport des matières recyclables;
- ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville désirent s'unir pour procéder à un appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des matières recyclables;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'autoriser l'administration municipale à conclure une entente avec le Village de Senneville pour procéder à un appel d'offres regroupé pour la collecte et le transport des matières recyclables.

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public regroupé pour la collecte et le transport des matières recyclables, à titre de mandataire du regroupement.

D'autoriser le directeur général à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

11-338-18 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières;

ATTENDU QUE les demandes correspondent aux critères de la Politique de dons de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'accorder un appui financier de 1 000,00 \$ ainsi que la location gratuite de la grande salle du Centre Harpell à Productions Douglas W. Miller dans le cadre du concert-bénéfice « The Solstice Jam » qui se tiendra le 15 décembre 2018 dans le but d'amasser des fonds pour le Comptoir alimentaire.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme totale de 1 000,00 \$ à l'organisme ci-haut mentionné à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

D'octroyer à *l'Ensemble Vocal Sainte-Anne* une aide financière de 150,00 \$ pour leur participation au concours national pour chœurs amateurs canadiens, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 60 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, pour la publicité d'une demi-page dans le programme de la présentation « Imaginez », un concert bénéfique multimédia inspiré du Petit Prince de St-Exupéry, à l'Église Union Church, les 24 et 25 novembre prochain.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

11-339-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 novembre 2018;	<u>823 929,46 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 octobre 2018;	<u>337 415,44 \$</u>
Total :	<u>1 161 344,90 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 26 octobre 2018	<u>265 358,58 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

11-340-18 Octroi de contrat – mandat à un vérificateur externe pour les trois prochains exercices financiers

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 27 septembre 2018;

ATTENDU la recommandation du Comité de sélection en date du 18 octobre 2018 à l'effet d'octroyer le contrat de services professionnels d'audit externe au soumissionnaire ayant obtenu le pointage le plus élevé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'octroyer le contrat à Daniel Tétreault, CPA pour un montant de 36 906,98 \$, taxes incluses, pour les services professionnels d'audit externe pour les années 2018, 2019 et 2020.

D'autoriser une dépense maximale de 12 072,38 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-130-00-413 du fonds général pour l'année financière 2018.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

11-341-18 Autorisation de soumettre le calendrier de conservation modifié pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)
--

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU' en vertu du 3^e alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

3684

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE le calendrier de conservation a été présenté aux membres du Conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

Appuyé par

D'approuver le calendrier de conservation datée du mois de novembre 2018.

D'autoriser la greffière à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et à intégrer audit calendrier de conservation toutes les modifications demandées par le BAnQ, s'il y a lieu.

D'autoriser la greffière à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

11-342-18 Sommet sur les infrastructures naturelles et les phytotechnologies

ATTENDU QUE ce rassemblement permettra de mieux construire la ville de demain, une ville plus résiliente et mieux équipée pour réduire l'impact des changements climatiques et des inondations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par

Appuyé par

D'inscrire monsieur Ryan Young au Sommet sur les infrastructures naturelles et les phytotechnologies qui se tiendra le 23 novembre 2018 à la Tour de Montréal, Stade olympique.

D'autoriser une dépense maximale et le paiement de 120 \$ au poste budgétaire 02-110-00-315 du fonds général afin d'acquitter les frais d'inscription.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**11-343-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 805 sur la gestion contractuelle**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 805 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement sur la gestion contractuelle.

11-344-18 Adoption du règlement numéro 797-1 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, tel qu'adopté par la Ville de Montréal sous le numéro 04-047 afin de remplacer le programme particulier d'urbanisme (PPU) du secteur Nord

ATTENDU QUE en vertu de l'arrêté en conseil numéro 980-2005 du gouvernement du Québec, le Plan d'urbanisme adopté par le Conseil de la Ville de Montréal sous le numéro 04-047 constitue le Plan d'urbanisme de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal a procédé à l'achat d'une portion du secteur boisé au nord des lignes d'Hydro-Québec en date du 24 mai 2018 afin d'agrandir le parc-nature de l'Anse-à-l'Orme;

ATTENDU QUE la ville juge opportun d'encadrer la protection de ce secteur dans son programme particulier d'urbanisme (PPU Secteur nord);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a préalablement été donné par madame le maire lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018 conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par :
Appuyé par :

D'adopter le règlement numéro 797-1 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-345-18 Adoption du règlement numéro 798-2 modifiant le règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord

ATTENDU QUE le conseil municipal peut adopter, en vertu des articles 145.15 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

ATTENDU QUE la Ville dispose déjà du *Règlement numéro 798 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au programme particulier d'urbanisme (PPU secteur nord);

ATTENDU QU' un avis de motion a préalablement été donné par madame le maire, lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par :

Appuyé par :

D'adopter le règlement numéro 798-2 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-346-18 Adoption du règlement numéro 533-71 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU du secteur Nord

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au programme particulier d'urbanisme (PPU secteur nord);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 533-71 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-347-18 Adoption du règlement numéro 535-14 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord pour assurer la conformité au PPU
--

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 535, intitulé « Règlement de lotissement de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au programme particulier d'urbanisme (PPU du secteur nord);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le projet de règlement numéro 535-14 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-348-18 Adoption du règlement numéro 734-2 modifiant le règlement numéro 734 sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin d'introduire des dispositions particulières applicables au secteur Nord afin d'assurer la conformité au PPU du secteur Nord

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 734, intitulé « Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble »;

ATTENDU QUE la Ville doit adopter tout règlement de concordance afin d'assurer la conformité de sa réglementation d'urbanisme au programme particulier d'urbanisme (PPU secteur nord);

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par madame le maire, lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 734-2 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-349-18 Adoption du 2e projet de règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le patrimoine bâti dans la zone H-78 est divisé entre des immeubles à logement multiples et des maisons unifamiliales;

ATTENDU QU' il y a lieu de diviser la zone H-78 en deux zones afin de prévoir des dispositions particulières applicables à la zone nouvellement créée;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 533-72 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-350-18	Adoption du règlement numéro 535-15 modifiant le règlement numéro 535 relatif au lotissement afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale
------------------	--

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 535, intitulé « Règlement de lotissement de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE la Ville souhaite municipaliser la rue privée Elmo-Deslauriers;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été donné par madame le maire, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation s'est tenue le 24 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes ont eu l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 535-15 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-351-18 Adoption du règlement numéro 702-5 modifiant le règlement numéro 702 relatif à l'administration des finances de la Ville

ATTENDU QU' en vertu de l'article 477 alinéa 1 de la *Loi sur les cités et villes* le conseil peut, par règlement, autoriser un fonctionnaire à rembourser les frais de déplacement sur présentation des pièces justificatives;

ATTENDU QUE cette autorisation prévue à l'article 12 paragraphe 11 du règlement numéro 702-3 ne vise que les fonctionnaires et employés municipaux;

ATTENDU QUE cette autorisation devrait inclure les élus municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 702-5 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

11-352-18 Adoption du règlement numéro 747-2 modifiant le règlement numéro 747 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ATTENDU QUE l'article 178 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la société d'habitation du Québec* (2018, chapitre 8), qui est entré en vigueur le 19 octobre 2018, impose aux municipalités l'obligation d'interdire à certains fonctionnaires d'occuper un emploi de dirigeant ou d'administrateur d'une personne morale dans les 12 mois suivant la fin de leur emploi de telle sorte qu'il en tirerait un avantage indu;

ATTENDU QUE cette modification doit être introduite dans les codes d'éthique et de déontologie des élus et des employés municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion et la présentation d'un projet de règlement ont été donnés par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, conformément à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par
Appuyé par

D'adopter le règlement numéro 747-2 dont copie est jointe en annexe «X».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 9 octobre 2018 au 12 novembre 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} octobre 2018 au 31 octobre 2018;
- Procès-verbaux de consultations publiques des règlements 533-72 et 535-15;
- Embauches – Préposé(e)s aux loisirs – Automne 2018/hiver 2019 (Surveillants bâtiments et patinoires);
- États financiers comparatifs – Revenus et dépenses au 30 septembre 2018;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

11-353-18 Levée de la séance

Il est proposé par
Appuyé par

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h xx.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12655